
Les contrats de travail et d'apprentissage comme source pour l'historien

Nelson Ouellet

Département d'histoire et de géographie

Université de Moncton

Pour l'historien, une source tel qu'un contrat de travail a plusieurs significations. Dans cet article, je montrerai qu'il constitue la pierre angulaire d'un projet de recherche qui vise à mieux comprendre l'expérience des affranchis et des planteurs du Tennessee après la guerre de Sécession (1861-1865). Ce faisant, j'exposerai les caractéristiques principales de ma première contribution à l'historiographie de la période de la Reconstruction aux États-Unis qui va de 1863 à 1877. J'expliquerai en fait les raisons qui m'ont conduit vers un dépouillement complet des contrats de travail et d'apprentissage signés au Tennessee entre 1865 et 1868 et de sources connexes qui, par jumelages, peuvent s'y greffer. Cela me permettra de présenter ensuite trois éléments de réflexion qui sont au centre de mon étude. À travers la persistance des élites, la situation sociale des orphelins et des vieillards ainsi que la prise en considération d'éléments comme le risque et la terminologie, j'introduirai certaines idées qui m'aident à définir et à élargir les horizons de ce projet de recherche sur l'histoire sociale, politique et économique du *Volunteer State*.

LE CONTRAT DE TRAVAIL ET SON INTÉRÊT POUR L'HISTORIEN

Après la guerre de Sécession, le contexte historique américain est fortement marqué par les rapports de force et les antagonismes sociaux. Les Noirs constatent rapidement que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de leur remettre les « quarante arpents » qu'ils croyaient légitime de réclamer après l'abolition de l'esclavage. De leur côté, les planteurs réalisent que l'émancipation et la reconstruction ont sonné le glas d'une époque qui leur avait permis d'exercer un droit de propriété sur la main-d'œuvre noire. Comme le mentionne Edward Royce, « *both planters and freedpeople had the power and resources to prevent the other from realizing their most desired aims, and neither had the capacity to realize their own* ». Pour éviter que cette « *constriction of possibilities* » ne perturbe davantage l'économie des régions du Sud, il a fallu, durant plusieurs années, l'intervention d'une tierce partie pour rapprocher les planteurs et les affranchis (Royce, 1993 : 183 ; voir aussi Jaynes, 1986 : 3-23).

Une loi votée par le Congrès le 3 mars 1865 confère au Bureau des affranchis¹ le soin de contrôler les relations de travail entre les Afro-Américains nouvellement libérés et les anciens propriétaires d'esclaves, une tâche qui augmente considérablement le fardeau déjà très lourd des officiers responsables de la mise en place et de

1. Le *Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands*, ou *Freedmen's Bureau*, créé par une loi du Congrès (13 Stat. 507) le 3 mars 1865, relève du ministère de la Défense (War Department). Il reprend à son compte certaines responsabilités affectées antérieurement à des militaires et à des représentants du ministère des Finances. Ayant à sa tête un commissaire – le général de division Oliver Otis Howard – nommé par le président des États-Unis, il participe au travail de reconstruction rendu nécessaire par les conséquences de la guerre de Sécession. On trouvait ses officiers, responsables de la mise en application des politiques édictées par le commissaire et ses représentants, principalement dans les anciens États confédérés, ceux du Sud, et dans le District of Columbia. La somme de travail sur le terrain du Bureau des affranchis a diminué considérablement dès 1869 si bien que le 30 juin 1872, il a été aboli par une loi du Congrès votée au début de juin (voir le récent recueil d'études dirigé par Cimbala et Miller, 1999).

la gestion sur le terrain des programmes de la Reconstruction (Lieberman, 1994). Les législateurs ont toutefois refusé d'engager les ressources du Bureau des affranchis pour la mise en œuvre d'un programme de redistribution des terres confisquées, préférant lui confier le mandat d'assurer l'implantation d'un nouveau système de travail fondé sur le principe des contrats. Cette politique visait à encourager les affranchis à avoir des domiciles fixes, à maintenir ensemble les membres de leur famille et « à prévoir et élaborer des projets pour le futur ». Pour les propriétaires fonciers, les ententes devaient contribuer à la stabilité de leurs activités commerciales et à l'accroissement de leurs profits (U.S. Congress, 1867 : 130).

Stipulant les droits et les obligations des planteurs et des affranchis, les contrats ont pour but premier de familiariser les deux parties avec les règles qui sous-tendent les rapports entre employeurs et employés sur le marché du travail (Woodman, 1979 : 337). Dans son rapport au commissaire général du Bureau des affranchis, Oliver Otis Howard, le commissaire de l'Alabama, Wager Swayne, affirme que le « *system of annual contracts was regarded as a make-shift, which it was hoped would disappear as confidence should grow out of experience on both sides* » (U.S. Congress, 1867 : 6). Pour atteindre cet objectif, les officiers sanctionnent les contrats après avoir pris connaissance de leur contenu et expliqué aux affranchis, si nécessaire, la teneur des dispositions. Seules les ententes jugées équitables et acceptées mutuellement sont valides aux yeux du Bureau des affranchis (U.S. Congress, 1867 : 6). Dans ce contexte, les officiers approuvent, de la fin de 1865 jusqu'au début de 1868, des dizaines de milliers de contrats liant les planteurs et les affranchis pour une période de une année². De façon générale, les planteurs autant que les affranchis sont réticents à signer un premier contrat ou à le renouveler, car ils ont compris que la participation au

2. Selon des estimations rapportées par John R. Lewis, le second commissaire du Bureau des affranchis au Tennessee, pas moins de 20 000 contrats auraient été signés dans le *Volunteer State* et au Kentucky durant l'année 1866 seulement (U.S. Congress, 1867 : 130).

système des contrats signifie une diminution de leur autonomie respective. La présence de cette tierce partie, qui doit son existence à une volonté politique opposée aux intérêts de leur propre classe sociale, pose des contraintes réelles pour les planteurs, et ce, en dépit du fait qu'elle perturbe très peu leur volonté de préserver l'ordre ancien (Wiener, 1978). Les affranchis appréhendent le système des contrats de travail, car il représente un rejet du principe de redistribution des terres qui leur aurait garanti « quarante arpents et une mule », leur seule source d'autonomie en ces temps difficiles. Les réticences des planteurs et des affranchis sont confirmées par une diminution considérable, à partir de 1867, du nombre de contrats signés durant la Reconstruction (Jaynes, 1986 : 318). Malgré l'importance de cette question, l'objectif ici n'est pas de mener une étude des facteurs qui expliquent la durée du système des contrats. Il s'agit plutôt de souligner le grand intérêt, pour l'historien, de ces archives au récit abruptement écourté.

Pour faire avancer la connaissance de la période de la Reconstruction, les chercheurs américains exploitent de nouvelles sources, dont certaines collections documentaires reproduites sur microfilm par les Archives nationales des États-Unis. C'est ainsi que, depuis les années 1960, les archives du Bureau des affranchis sont devenues de « grandes vedettes » documentaires (Abbott, 1967 ; Bentley, [1955] 1970 ; Berlin, 1990 ; 1993 ; Cimbala, 1997 ; Crouch, 1992 ; Finley, 1996 ; Gerteis, 1973 ; Jaynes, 1986 ; Lieberman, 1994 ; McFeely, 1968 ; Nieman, 1979 ; Oubre, 1978 ; Richter, 1991 ; White, 1970). Cette collection unique comprend des pièces de correspondance, des décrets et des lettres circulaires, des rapports rédigés par les officiers, des inventaires de propriétés abandonnées et confisquées, des informations sur la composition et les fonctions administratives du personnel militaire, des constats d'incidents et d'actes de violence, des rapports sur les victuailles, les vêtements et les soins de santé reçus par les affranchis ainsi que des bilans sur l'état de l'enseignement et de ses infrastructures dans les États du sud des États-Unis. Pour comprendre les conséquences économiques de l'émancipation et les causes de la décentralisation

des unités de production agricole dans ces États, les historiens ont jeté leur dévolu, en particulier, sur les contrats de travail³.

En général, les dispositions qu'on trouve dans les contrats de travail ressemblent à celles du document suivant :

Know all Men by These Presents, That W. J. Bowling of the County of Hardeman, State of Tennessee, held and firmly bound to the United States of America in the sum of one hundred & seventy five Dollars, for the payment of which, I bind myself, heirs, executors and administrators, firmly, by these presents, in this CONTRACT : That I am to furnish the persons, whose names are subjoined (freed laborers) Quarters, Fuel, substantial and healthy Rations, all necessary Medical Attendance and Supplies in case of sickness, and the amount set opposite their respective names per month, during the continuation of this Contract – the laborers to be paid in full before the final disposal of the crop which is to be raised by them on Bowling plantation, in the County of Hardeman, State of Tennessee (*Selected Records of the Tennessee Field Office, bobine 66*).

Ces renseignements sont très souvent inscrits sur des formulaires que les officiers utilisent pour alléger leurs responsabilités administratives. Il ne s'agit que d'y inscrire les noms des personnes engagées, préciser leur lieu de résidence et, parfois, biffer certaines dispositions comme celles qui font augmenter le salaire réel de l'affranchi : instruments agricoles, logis, vêtements, soins de santé et nourriture. À partir de l'été de 1865 et jusqu'au début de l'année suivante, les militaires remplissent et sanctionnent des milliers de contrats de ce genre. Aujourd'hui, le défi pour l'historien est de les sélectionner, d'en tirer les informations les plus pertinentes et d'élaborer une méthode pour assurer leur traitement le plus rigoureux possible. Cette démarche peut être faite à partir de deux échelles, soit en couvrant l'ensemble des régions sudistes, soit en privilégiant un seul des anciens États confédérés.

3. Il existe deux catégories de travaux de recherche basés sur les contrats de travail : ceux qui ont utilisé les contrats en complément à d'autres documents d'archives et ceux qui les ont placés au cœur de leur étude de la Reconstruction. Dans le premier cas, on peut citer les ouvrages de Litwack (1979), Royce (1993), Woodman (1995), Ransom et Sutch (1977). Dans le second cas, la contribution la plus originale et importante est celle de Jaynes (1986). Voir aussi dans la collection éditée par Ira Berlin (1992).

L'historien qui choisit la seconde option et qui décide de consulter les contrats de travail, soit pour une étude régionale ou locale, leur donne ordinairement une fonction empirique complémentaire, car sa problématique l'oblige à puiser dans d'autres fonds d'archives. Cependant, il importe peu de savoir si les contrats occupent une place centrale ou secondaire dans l'étude historique de la Reconstruction, car, dans tous les cas, le chercheur doit expliciter sa démarche de collecte et de traitement des données qu'il utilise. Parmi les études qui ont grandement influencé ma façon de voir et de comprendre la Reconstruction comme une « révolution inachevée » (Foner, 1988), celle de Gerald David Jaynes (1986), *Branches Without Roots*, est la seule qui peut servir de base de comparaison avec mon projet de recherche sur le Tennessee. Je reviendrai plus loin sur cette étude pour démontrer qu'il aurait pu aller plus loin dans l'analyse des contrats de travail. Par la constitution de la première base de données couvrant la totalité des contrats de travail et d'apprentissage signés au sein d'un État, mon projet de recherche sur le Tennessee est une tentative qui, tout en s'inspirant des travaux antérieurs, vise à faire avancer les connaissances sur la période de la Reconstruction et les phénomènes qui lui sont liés.

J'ai choisi d'étudier le Tennessee des années 1860 pour plusieurs raisons⁴, en particulier parce que cet État possède toutes les caractéristiques sociales, politiques et économiques de l'ensemble des régions du Sud. Par exemple, les comtés de l'ouest du Tennessee s'apparentent aux régions du Sud profond comme le Mississippi, l'Alabama et la Géorgie puisque, comme eux, leur économie est dominée par la culture du coton, les grandes propriétés foncières et une élite qui a assis son pouvoir, son prestige et sa fortune sur l'exploitation du travail d'esclaves. En contrepartie, les comtés de l'est sont ceux où l'on trouve une économie plus diversifiée, une présence marquée d'unionistes et un pourcentage peu élevé de

4. Les études qui portent sur le Tennessee à l'époque de la Reconstruction accordent une attention limitée aux questions soulevées par le système des contrats. Voir, entre autres études, Taylor ([1941] 1974), Cimprich (1985), Berkeley (1991) et McKenzie (1994).

Noirs. Enfin, les comtés du centre renferment chacune des caractéristiques observées dans ceux de l'ouest et de l'est. Mis à part le fait que le *Volunteer State* ouvre la voie, plus que n'importe quel autre État sudiste, à des comparaisons qui permettent d'approfondir le récit des protagonistes (McKenzie, 1994 ; 1995), c'est aussi la richesse de la collection microfilmée du Bureau des affranchis qui a fait pencher la balance en sa faveur.

Le Tennessee est l'un des premiers États sécessionnistes sur lequel les forces politiques et militaires unionistes du Nord ont pu intervenir pour réorganiser l'économie puisque l'occupation de son territoire a débuté dès février 1862. Cela explique sans doute pourquoi on a produit au Tennessee une quantité impressionnante de contrats de travail et d'apprentissage, du moins si l'on se fie aux documents sur microfilm des collections du Bureau des affranchis⁵.

COLLECTE ET TRAITEMENT CRITIQUE DES SOURCES

Les contrats de travail et d'apprentissage sur microfilm pour le Tennessee se trouvent dans deux collections sur 14 bobines. Six bobines font partie de la collection d'archives du commissaire adjoint (M999), les huit autres, d'une collection d'archives choisies à partir des documents produits par le commissaire adjoint, ses subordonnés et les officiers locaux (T142)⁶. À partir de ces

-
5. À l'exception du Tennessee, seulement deux États offrent aux chercheurs une quantité importante de contrats de travail, soit l'Arkansas et le Mississippi. Voir *Records of the Assistant Commissioner for the State of Arkansas, Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands, 1865-1869*, collection M979, bobines 35-51 ; *Records of the Assistant Commissioner for the State of Mississippi, Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands, 1865-1869*, collection M826, bobines 42-50.
 6. Voir *Records of the Assistant Commissioner for the State of Tennessee, Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands, 1865-1869*, collection M999, bobines 20-25 ; *Selected Records of the Tennessee Field Office of the Bureau of Refugees, Freedmen, and Abandoned Lands, 1865-1872*, collection T142, bobines 65-72. À ce sujet, il faut souligner que le Tennessee est le seul État sudiste à posséder une collection secondaire de microfilms – identifiée par la lettre « T » – dans la série du Bureau des affranchis. C'est le résultat, semble-t-il, d'une requête de reproduction

documents, mon équipe de recherche a d'abord déterminé l'identité des intervenants (planteur ou affranchi : âge et sexe), le nombre de personnes par contrat⁷ ainsi que le lieu (ville, village, comté) et la date de la négociation. Après avoir résolu les ambiguïtés et apporté les corrections d'usage aux modèles de saisie, ils les ont complétés en ajoutant les renseignements relatifs aux droits et aux obligations des signataires. Comme tous ces contrats synallagmatiques réfèrent aux salaires – incluant nourriture, vêtements, logis, combustible, outils et soins de santé – et à la nature du travail – sur la ferme ou, plus rarement, dans le domicile de l'employeur –, il ne restait ensuite qu'à voir ce que les données étaient en mesure de révéler sur la Reconstruction. Une analyse préliminaire, fondée sur tous les contrats d'apprentissage signés entre des planteurs et des « orphelins »⁸ du Tennessee, a toutefois montré le potentiel unique

déposée aux Archives nationales des États-Unis il y a quelques années par les responsables d'une organisation privée. Le « T » désignait au départ l'état temporaire de cette collection qu'on ne prévoyait pas intégrer au catalogue des publications des Archives nationales. Au fil des ans, la collection T142 est devenue une publication comme les autres de la série du Bureau des affranchis, au point où le personnel des Archives nationales des États-Unis a même songé à l'intégrer à la collection principale (M999). Pour les raisons que j'explique dans cet article, je suis récemment intervenu auprès des responsables des Archives nationales pour faire comprendre les problèmes que la fusion des deux collections engendrerait pour la recherche historique.

7. La quantification des personnes impliquées dans le système des contrats est, me semble-t-il, une contribution historiographique importante. Grâce à ces chiffres, il sera dorénavant possible de déterminer le nombre d'affranchis et de planteurs – par rapport à l'ensemble de la population blanche et noire de l'État – qui se sont engagés dans le système des contrats. À l'inverse, parce que nous aurons une idée plus précise de la participation des acteurs historiques au système des contrats, nous pourrons offrir la première mesure juste du nombre de ceux (la majorité) qui sont demeurés, volontairement ou non, à l'écart de cet épisode de la Reconstruction.
8. Plusieurs enfants afro-américains reconnus « orphelins » – ce qui couvrirait autant les enfants sans parents que ceux dont les parents avaient été jugés inaptes par les planteurs et les tribunaux à prendre soin de leur progéniture – ont été soumis aux contrats d'apprentissage. En donnant aux nouveaux tuteurs blancs des droits très larges sur les enfants, les contrats d'apprentissage ont été l'objet de critiques sévères de la part des anciens esclaves et ils ont donné lieu à l'élaboration de stratégies – comme le développement des orphelinats et la cohabitation – pour lutter contre cette forme d'esclavage (voir Gutman, 1976).

de la base de données et elle a servi à justifier pleinement le choix que j'avais fait de dépouiller la totalité des contrats de travail et d'apprentissage.

Si la source peut être utilisée de façon aléatoire pour comprendre la nature générale de la relation entre les planteurs et les affranchis après la guerre de Sécession, l'exploitation systématique des contrats de travail et d'apprentissage peut les transformer en un outil d'information remarquable pour l'historien. Parmi les 11 États qui forment la collection d'archives régionales du Bureau des affranchis, l'Arkansas, le Mississippi et le Tennessee se démarquent par la quantité de contrats de travail et d'apprentissage qu'ils offrent aux chercheurs. Les deux premiers États attendent pourtant toujours l'historien qui proposera un examen approfondi des contrats. Pour le Tennessee, ce projet d'envergure signifie que l'historien doit reconnaître et accepter que l'échantillonnage des contrats qui a caractérisé la majorité des études réalisées jusqu'à maintenant empêche de repérer, d'exploiter et de supprimer les ententes reproduites en double dans la collection du Bureau des affranchis. Voyons de plus près ce problème des duplicatas.

Une étude des contrats d'apprentissage (Ouellet, 1998) m'a fait découvrir que le nombre réel de contrats (402), une fois les copies identifiées et supprimées, était largement inférieur au total d'unités documentaires (1 184) recueillies lors du dépouillement systématique de cette partie de la collection du Bureau des affranchis. En ce qui concerne les contrats de travail, l'élagage en cours révèle que la réduction des copies représente environ 25 % à 30 % de la base de données. Si la suppression des copies est plus considérable pour les contrats d'apprentissage, c'est avant tout parce que les documents sont précédés d'une pièce complémentaire dans la collection du Bureau des affranchis, soit la preuve écrite de la caution versée par le planteur – variant de 500 \$ à 1 000 \$ selon les régions – lui conférant le statut de tuteur d'apprenti.

On comprendra que l'existence des contrats « en double » pour le Tennessee est le résultat de deux facteurs, soit la création par le personnel des Archives nationales d'une collection secondaire de microfilms (T142) et l'exploitation systématique du contenu des microfilms par les membres de mon équipe de recherche. Les

procédures administratives élaborées par le Bureau des affranchis sont toutefois à l'origine du problème des duplicatas.

On sait que chaque officier avait la responsabilité d'acheminer aux quartiers généraux de son État les documents produits à l'intérieur de sa juridiction locale, généralement un comté. Par exemple, les contrats signés à Memphis (comté de Shelby) devaient être envoyés à Nashville, au commissaire adjoint responsable du Bureau des affranchis pour l'ensemble du Tennessee. Le contenu de la collection principale de microfilms pour le Tennessee (M999) reflète le respect de cette procédure puisqu'on y trouve tous les contrats de travail et d'apprentissage qui ont été reçus par le commissaire adjoint. Il s'agit toutefois de consulter les rapports des officiers locaux et de dépouiller en entier les contrats de la collection secondaire de microfilms (T142) pour constater que les procédures administratives n'étaient pas toujours respectées. La requête de reproduction faite il y a quelques années par une organisation privée auprès des Archives nationales des États-Unis a mené à la création d'une collection (T142) qui comprend non seulement les documents reçus par le commissaire adjoint, mais ceux qui n'ont pas été acheminés à Nashville par les officiers locaux durant les premières années de la Reconstruction. Voilà pourquoi on trouve des copies en double pour le Tennessee et que le nombre de contrats obtenu du dépouillement systématique des deux collections de microfilm est supérieur dans la collection secondaire (T142).

On pourrait pousser l'analyse de la question des duplicatas encore beaucoup plus loin en insistant sur le fait que l'utilisation des deux collections de microfilms pour le Tennessee soulève les mêmes défis pour le chercheur que la consultation croisée des contrats microfilmés et de ceux qui ne l'ont pas été. Cela renforcerait l'idée selon laquelle les chercheurs qui utilisent une partie ou la totalité de ces pièces documentaires doivent réfléchir aux conséquences que peut avoir la présence des duplicatas sur leur recherche. À ma connaissance, la critique des contrats de travail et d'apprentissage n'a jamais porté sur cette question pourtant fondamentale. Après réflexion, mon équipe de recherche a fait des choix méthodologiques précis dont celui de procéder au dépouillement complet de tous les contrats de travail et d'apprentissage pour un État.

Un dépouillement rigoureux de tous les contrats a été jugé indispensable pour trois raisons⁹. En premier lieu, il contribue à l'« identification » des copies et, par ricochet, à la mesure de l'importance du phénomène des duplicatas. Ensuite, le dépouillement de tous les contrats rend possible l'« exploitation » des copies, c'est-à-dire la correction des erreurs de transcription et de fautes de frappes et la mise en contexte par jumelage des renseignements tirés des originaux. Enfin, il aide à valider la « suppression » des copies, un travail essentiel qui évite de fausser les résultats. Le cas qui suit illustre bien la nature de cette démarche.

La première version de la base de données sur les contrats d'apprentissage réunissait sur ordinateur tous les renseignements recueillis du dépouillement des collections principale (M999) et secondaire (T142) du Bureau des affranchis. Après correction, j'ai créé une série de sous-ensembles afin d'uniformiser et de rendre plus complètes les informations nominatives, chronologiques et géographiques. Par exemple, le 6 février 1866, un contrat signé dans le comté de Dickson, au centre du Tennessee, stipulait que M. E. Malone était le nouveau tuteur du jeune affranchi, Riley Collier. Un tri alphabétique des noms des tuteurs a réuni ensuite toutes les unités contractuelles d'apprentissage – quatre au total – dudit Malone. En examinant de plus près tous les renseignements contenus dans ces documents dépouillés séparément, il a été facile de déterminer que le tuteur était en réalité Merridith Erskine Malone, que le sexe de cette personne était féminin, que le travail exigé de l'apprenti était lié à des tâches domestiques et agricoles et, enfin, que le contrat prenait fin en 1878, année où Riley Collier atteignait sa majorité (21 ans). Ce travail, qui enrichit considérablement la base de données sur les contrats d'apprentissage, repose sur le regroupement des données complètes des deux collections disponibles sur microfilm. Une fois cette étape terminée, il reste toutefois à savoir si les contrats d'une collection sont identiques à

9. Le dépouillement systématique des contrats fait partie du projet depuis le début. Il est maintenant plus facile de justifier ce choix auprès de ceux et celles qui, au départ, pensaient que la recherche pouvait être menée avec un effort de dépouillement réduit basé sur des échantillonnages.

ceux qui ont été reproduits dans l'autre. Des comparaisons ont rapidement prouvé que la collection d'archives du commissaire adjoint (M999) n'était pas la copie conforme de la collection secondaire (T142). Par contre, les officiers locaux ont acheminé suffisamment de contrats aux quartiers généraux de Nashville pour inciter l'historien à la prudence. Voilà pourquoi je n'ai pas eu besoin d'attendre les résultats de tests de validation sur l'ensemble de la base de données pour savoir que les documents dépouillés par les membres de l'équipe de recherche ne pouvaient pas être analysés comme des entités indépendantes. Il fallait identifier par jumelage les copies et ne conserver qu'un seul des contrats reproduits en double pour nos analyses. La suppression des copies, entreprise principalement pour éviter de faire déraiper notre enquête, offre en plus deux mesures précises au chercheur : d'une part, sur la participation au système des contrats ; de l'autre, sur le nombre de travailleurs par ferme. Sur cette dernière question, le jugement réservé de Gerald David Jaynes mérite d'être analysé à la lumière de la méthodologie que j'ai élaborée dans le cadre du projet sur les affranchis du Tennessee.

Dans *Branches Without Roots*, Jaynes affirme qu'il est impossible d'obtenir une mesure exacte de la distribution d'employés par ferme à partir des contrats, et ce, parce que le nom de tous les employés liés à un employeur ne paraissent pas nécessairement sur le même contrat (Jaynes, 1986 : 319). S'il est vrai qu'un employeur d'un comté peut avoir signé plusieurs ententes contractuelles avec les affranchis, le nombre d'employés par ferme peut être obtenu par le jumelage des contrats, à la condition, et la nuance est fondamentale, que tous les contrats aient été dépouillés. Il est aussi impératif de consulter tous les rapports des officiers d'un État ou d'une région afin de connaître le nombre total de contrats – et donc de personnes – recensés au cours d'un mois, d'une année ou d'une période plus longue.

Les rapports des officiers du Bureau des affranchis produits sur des bases mensuelles et annuelles renseignent très peu sur les contrats de travail et d'apprentissage, car les officiers ont d'autres préoccupations qui les éloignent de cette seule question. Dans son rapport de cinq pages au commissaire Clinton B. Fisk, adjoint du

Bureau des affranchis au Tennessee, le directeur J. J. Holloway du comté de Fayette indiquait, en février 1866, « *I have appointed during the month 606 contracts in which there were 2 414 individuals whose labor was contracted for. If the parties carry out the contracts in good faith the freedmen will do well¹⁰.* » Or, l'ensemble de son rapport au général Fisk traitait aussi d'éducation, de justice, de relations raciales et de santé. Dans ce dernier cas, le rapport référait aux médicaments et à la nourriture fournis aux affranchis ainsi qu'aux maladies recensées au cours du mois. On pourrait citer à profusion ces rapports qui accordent une attention limitée aux contrats de travail et ne fournissent pas de renseignements nominatifs permettant d'identifier les acteurs. Le choix ajouterait du poids à l'idée que les rapports de ce genre n'offrent qu'une vue d'ensemble des ententes contractuelles signées au début de la Reconstruction. Pour éviter de sous-estimer le potentiel des rapports comme source historique, il suffit d'un dépouillement complet axé principalement sur la collecte des chiffres exprimant le nombre de contrats et de participants. L'approche donne en effet l'occasion d'additionner les données recueillies ponctuellement par les officiers et de les comparer ensuite à celles qui proviennent du dépouillement complet des ententes contractuelles.

Le chercheur voudra peut-être adopter une approche sélective dans le dépouillement complet de ces pièces documentaires, c'est-à-dire en le réalisant sur l'un ou l'autre des deux types de sources, soit sur les contrats de travail et d'apprentissage, soit sur les rapports d'officiers. Les bénéfices pour la recherche sont toutefois nettement plus grands si un dépouillement complet s'effectue sur les deux types de sources. En optant pour les contrats de travail et d'apprentissage, l'application sélective du dépouillement complet fournit une mesure précise de la participation au système des contrats et du nombre de travailleurs par ferme, mais cette mesure demeure fragile car ces données peuvent être infirmées par celles des rapports des officiers.

En dépouillant tous les documents des deux types de sources, le chercheur peut observer soit des écarts importants entre les

10. 23 février 1866, *Records of the Assistant Commissioner* (M999), bobine 17.

chiffres tirés des contrats et ceux des rapports, soit des équivalences. Des écarts importants soulèveront des questions qui, il faut le souhaiter, mèneront à une meilleure compréhension du travail des officiers et de la gestion des documents portés à leur attention. Est-ce que certains documents auraient été détruits ou perdus ? Qui sont les officiers qui ont négligé de les faire parvenir à Nashville ? Les contrats rapportés incluait-ils des ententes verbales ? Par contre, des données plus ou moins équivalentes fourniront des arguments solides pour vanter les mérites du dépouillement complet des deux types de sources, car tous les résultats, soit sur la participation, soit sur le nombre de travailleurs par ferme, auront été confirmés par les jumelages effectués.

Le dépouillement systématique des contrats de travail et d'apprentissage et des rapports des officiers locaux est donc rempli de promesses, mais l'historien peut bonifier ces sources par l'ajout d'informations tirées de trois autres types de documents inclus dans la collection du Bureau des affranchis. Les registres des plantations, les plaintes déposées par les affranchis et les planteurs ainsi que les décrets et les lettres circulaires forment un ensemble de documents qui permet d'aller beaucoup plus loin. Les registres des plantations et les plaintes, parce qu'ils contiennent des renseignements nominatifs, enrichiront, par jumelage, les résultats de l'analyse des actions des affranchis, des planteurs et, par ricochet, des représentants du gouvernement fédéral. Les décrets et les lettres circulaires – tout comme les rapports des officiers – contribueront à élargir la vue d'ensemble et à faire comprendre certaines préoccupations régionales, voire nationales, de la Reconstruction. L'étude des contrats de travail et d'apprentissage profite aussi grandement de sources qui n'appartiennent pas à la collection du Bureau des affranchis. Parmi toutes celles qui forment notre corpus documentaire, les données tirées des archives de la *Freedman's Savings and Trust Company* sont certainement les plus importantes¹¹. J'y reviendrai plus loin.

11. *Registers of Signatures of Depositions in Branches of the Freedman's Savings and Trust Company, 1865-1874*, collection M816, bobines 24-25 ; *Indexes to Deposit Ledgers in Branches of the Freedman's Savings and Trust Company, 1865-1874*,

Lorsque Jaynes mentionne que d'autres sources doivent être consultées, il a raison. Il néglige cependant de dire que l'utilisation d'autres sources, sans une exploitation complète des contrats de travail et d'apprentissage, mène à des résultats partiels et enlève aux contrats leur plein potentiel. Par ailleurs, en insistant sur l'utilisation des rapports des officiers locaux sans proposer leur dépouillement complet, Jaynes ne permet pas de mesurer les effets sur l'analyse de son dépouillement partiel des rapports. Je ne crois pas que la complexité des modes d'organisation du travail, des formes de rémunération et des relations sociales entre les employeurs et leurs employés après la guerre de Sécession puisse être rendue pleinement et fidèlement en consultant d'autres pièces documentaires de façon aléatoire.

À ce stade-ci de ma recherche, un autre facteur joue en faveur du dépouillement systématique des contrats de travail et d'apprentissage et des rapports. Les corrélations et la création d'une variété de sous-ensembles laissent déjà entrevoir des économies significatives de temps et d'argent dans le dépouillement de sources complémentaires comme les manuscrits des planteurs, les listes nominatives des recensements de 1860 et de 1870, les archives de l'*American Missionary Association* et celles de la *Freedman's Savings and Trust Company*. Dans ce dernier cas, le dépouillement complet des données tirées des dossiers de sociétaires de Nashville et de Memphis – la dernière étape majeure de mon projet sur le Tennessee – fournit des renseignements précieux permettant de mener des recherches sur les ancêtres des affranchis et leurs expériences migratoires, sur la composition des ménages et des familles après la guerre de Sécession et sur les succès et les infortunes des Noirs

collection M817, bobine 5. La microanalyse profitera aussi des résultats recueillis des listes nominatives des recensements de 1860 et de 1870. Pour une vue d'ensemble du système des contrats et des relations de travail après l'Émancipation, j'ai préféré diriger mon attention vers les archives manuscrites du commissaire fédéral du Bureau des affranchis, Oliver Otis Howard (disponibles à la Bowdoin College Library, à Brunswick, Maine) et les journaux du Tennessee. Les journaux de cette époque controversée fournissent en effet une perspective événementielle unique marquée par les valeurs, les partis pris et les préjugés des collaborateurs.

engagés dans la réorganisation de l'économie des anciens États confédérés. Malgré ces premières observations intéressantes, les fruits de ma démarche seront toutefois connus seulement lorsque j'arriverai à mes premières conclusions et que mes pairs auront été en mesure d'évaluer le travail de dépouillement et d'analyse qui a été fait.

PERSPECTIVES NOUVELLES SUR DES SUJETS ANCIENS

Même s'il est encore trop tôt pour parler de résultats de recherche, je me permets toutefois d'ouvrir certaines perspectives par une présentation sommaire de trois sujets qui se trouvent au centre de mes réflexions actuelles : la persistance des élites, la situation sociale des orphelins et des vieillards et l'importance de certains éléments comme le risque et les termes utilisés dans les contrats de travail et d'apprentissage.

Le premier sujet concerne un des débats les plus anciens dans l'historiographie sur la période de la Reconstruction : la persistance des élites sudistes après la guerre de Sécession. Le débat vise à déterminer si les élites ont été en mesure de reprendre le contrôle économique, politique et social des régions du Sud. À cette querelle ancienne, les données sur la participation au système des contrats et le nombre de travailleurs par ferme offrent des possibilités intéressantes, notamment parce qu'elles reposent sur une méthodologie qui facilite les comparaisons entre les régions sudistes. Nous savons déjà que les planteurs des comtés de l'Ouest comme Hardeman et Shelby ont été les plus intensément engagés dans la signature des contrats d'apprentissage (Ouellet, 1998). Les cautions que le Bureau des affranchis demandait aux planteurs en échange des droits de tuteur fournissent des preuves solides pour distinguer les intervenants les mieux nantis d'un comté. Cette vue d'ensemble des élites d'une région permet d'identifier les absents qui avaient marqué les dernières années de l'époque esclavagiste, mais qui ne se trouvent pas comme employeurs dans les sources du Bureau des affranchis. L'étude de la persistance profitera en outre de la perspective qu'offrent les individus pris en charge par des tuteurs à

travers les contrats d'apprentissage ou à qui on a conféré, dans les contrats de travail, des responsabilités pour l'exploitation de la terre. À ce sujet, on sait déjà que les planteurs signaient des ententes avec leurs anciens esclaves, une situation qui fut confirmée par l'étude des concordances patronymiques entre employeurs et employés. Il reste donc à déterminer si les planteurs ont aussi réussi à préserver, après la guerre de Sécession, le même nombre de travailleurs sous leur autorité. Car si le pouvoir, le prestige et l'influence après la guerre de Sécession sont le reflet d'une exploitation maximale de la terre, et non plus de la propriété d'une main-d'œuvre servile, il importe d'identifier les anciens esclavagistes, de déterminer le nombre de cette minorité d'hommes et de femmes et de chercher à comprendre les facteurs qui leur ont permis de réussir là où plusieurs autres ont échoué. La persistance des élites est-elle déterminée par l'état de la fortune avant la guerre ? Est-elle, au contraire, le résultat d'une adaptation réussie aux nouvelles conditions qui caractérisent l'économie sudiste après 1865 ? À ces deux questions anciennes, j'espère que l'étude des contrats de travail offrira des réponses originales.

L'autre sujet concerne les orphelins et les vieillards qui, à une époque où la valeur du travail procurait aux intervenants les plus productifs un pouvoir de négociation sur le marché de l'emploi, sont devenus respectivement des sujets d'exploitation et des symboles de rejet. Pour inclure ces types d'affranchis qu'on ne trouve pas au centre des enjeux de la Reconstruction économique, l'historien devra élargir ses catégories d'analyse. Une étude de la situation sociale des orphelins et des vieillards serait utile pour montrer que la promotion d'un système de travail reposant sur le principe des contrats a représenté l'abandon par l'État des principes démocratiques sur lesquels s'appuyaient les espoirs du peuple noir. Cette dimension mal connue de la « révolution inachevée » est l'une des tragédies les plus controversées de l'histoire des États-Unis, notamment parce qu'elle oblige la famille à devenir la solution à des problèmes de société comme la pauvreté. En remplissant cette fonction grâce à l'entraide familiale et à la solidarité communautaire, la famille serait demeurée suffisamment stable aux yeux des responsables du pouvoir pour justifier un laisser-aller que des

segments de plus en plus larges de la société américaine, soucieux du sort réservé par l'État aux citoyens en difficulté, jugeaient inacceptable. Il a fallu attendre la crise des années 1930, qui suivait les bouleversements engendrés par la grande migration des Noirs vers les villes du Nord à l'époque de la Première Guerre mondiale, pour que le gouvernement du New Deal reconnaisse le besoin d'une intervention musclée en prenant le relais d'institutions privées qui avaient épuisé leurs ressources et constaté les limites de leurs stratégies. Cette deuxième perspective sur les vieillards et les orphelins fournira des arguments supplémentaires pour défendre l'idée selon laquelle l'impact du système des contrats de travail ne se mesure pas à la durée du phénomène ni à l'étendue de la participation durant la Reconstruction.

En troisième lieu, la prise en compte d'éléments comme le risque et la terminologie utilisée permettent de pousser beaucoup plus loin l'étude des contrats de travail et d'apprentissage. En ce qui concerne le risque, il s'agit de réfléchir à la signification – pour un individu ou sa famille – de l'engagement contractuel et, par ricochet, du refus de définir ses conditions d'emploi par écrit. Du point de vue du planteur autant que celui de l'affranchi, la réflexion porte surtout sur les clauses qu'on accepte ou qu'on refuse. Par exemple, l'analyse des préférences des planteurs devant la rémunération – partie de la récolte ou argent – fournit l'occasion de distinguer les plus démunis de leurs confrères mieux nantis ou de ceux qui donnent l'impression de l'être par le recours au crédit. De même, l'affranchi qui accepte un contrat dépourvu de dispositions sur les soins de santé prend le risque que sa rémunération soit réduite par la maladie ou le décès d'un membre de sa famille, notamment si cette personne fait partie du groupe de travailleurs embauchés en début d'année. Si l'analyse du risque comme telle est indicative du type de rémunération et de la taille de l'unité de production et, indirectement, de la persistance des élites, l'analyse des termes utilisés aide à cerner les luttes de pouvoir qui se livraient durant la Reconstruction. Par exemple, l'utilisation, dans les contrats, de termes comme « *master* », « *servant* », « *obedience* », « *subordination* » – pour ne nommer que ceux-là – ramène, en quelque sorte, l'époque de l'esclavage. Avant de conclure que l'absence de ces termes signifie un gain pour les

affranchis signataires, nous devons examiner le rôle qu'ont joué les officiers dans la rédaction de contrats dénués de ces symboles de servitude. Bref, l'analyse de la terminologie utilisée dans les contrats comporte autant de pistes de recherche intéressantes et nouvelles que celles du risque, de la persistance des élites, de l'exploitation des orphelins et du rejet des vieillards.

* * *

La réflexion qui a été amorcée lors de l'atelier sur « Les parcours de l'histoire » m'a fait réfléchir sur le sens que je donnais au travail de l'historien et à son engagement en tant que professionnel. La présentation de Martin Pâquet, intitulée « L'expérience de l'histoire. Pratique et pédagogie », les commentaires et les critiques qui ont suivis, ont été particulièrement utiles dans la préparation de ce texte. La notion d'expérience, « celle de l'historien et ses contemporains », a servi de point de départ pour chercher à comprendre la pratique de mon métier. Pour moi, les contrats de travail et d'apprentissage sont des documents qui m'entraînent dans l'univers des relations de pouvoir entre Blancs et Noirs, employeurs et employés, hommes et femmes, au lendemain de la Guerre civile. Ils me font surtout réfléchir au sens et à la valeur du travail dans une région où l'économie avait été ruinée par la guerre, où les acteurs historiques tentaient de se donner une nouvelle identité ou cherchaient à conserver l'ancienne dans un contexte de grands bouleversements.

Bibliographie

- Abbott, Martin (1967), *The Freedmen's Bureau in South Carolina, 1865-1872*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- Bentley, George R. ([1955] 1970), *A History of the Freedmen's Bureau*, New York, Octagon Books.
- Berkeley, Kathleen C. (1991), « *Like a Plague of Locusts* » : *From an Antebellum Town to a New South City, Memphis, Tennessee, 1850-1880*, New York, Garland Publishing Co.
- Berlin, Ira, et al. (dir.) (1990), *The Wartime Genesis of Free Labor: the Lower South*, Cambridge, Cambridge University Press (coll. : Freedom : a Documentary History of Emancipation, 1861-1867, serie I, vol. III)
- Berlin, Ira, et al. (dir.) (1992), *Slaves No More : Three Essays on Emancipation and the Civil War*, New York, Cambridge University Press.
- Berlin, Ira et al. (dir.) (1993), *The Wartime Genesis of Free Labor: the Upper South*, Cambridge, Cambridge University Press (coll. : Freedom : a Documentary History of Emancipation, 1861-1867, serie I, vol. II).
- Cimbala, Paul A. (1997), *Under the Guardianship of the Nation : the Freedmen's Bureau and the Reconstruction of Georgia, 1865-1870*, Athens, University of Georgia Press.
- Cimbala, Paul A., et Randall M. Miller (1999), *The Freedmen's Bureau and Reconstruction : Reconsiderations*, New York, Fordham University Press.
- Cimprich, John (1985), *Slavery's End in Tennessee, 1861-1865*, University, Al., University of Alabama Press.
- Crouch, Barry A. (1992), *The Freedmen's Bureau and Black Texans*, Austin, University of Texas Press.
- Finley, Randy (1996), *From Slavery to Uncertain Freedom : the Freedmen's Bureau in Arkansas, 1865-1869*, Fayetteville, University of Arkansas Press.
- Foner, Eric (1988), *Reconstruction : America's Unfinished Revolution, 1863-1877*, New York, Harper et Row.
- Gerteis, Louis S. (1973), *From Contraband to Freedman : Federal Policy toward Southern Blacks, 1861-1865*, Westport, Greenwood Press.
- Gutman, Herbert G. (1976), *The Black Family in Slavery and Freedom, 1750-1925*, New York, Vintage Books.
- Jaynes, Gerald David (1986), *Branches Without Roots : Genesis of the Black Working Class in the American South, 1862-1882*, New York, Oxford University Press.
- Lieberman, Robert C. (1994), « The Freedmen's Bureau and the Politics of Institutional Structure », *Social Science History*, 18, 3, p. 405-437.
- Litwack, Leon (1979), *Been in the Storm So Long : the Aftermath of Slavery*, New York, Alfred A. Knopf.
- McFeely, William S. (1968), *Yankee Stepfather : General O. O. Howard and the Freedmen*, New York, W. W. Norton et Co.

- McKenzie, Robert Tracy (1994), *One South or Many? Plantation Belt and Upcountry in Civil War-Era Tennessee*, Cambridge, Cambridge University Press.
- McKenzie, Robert Tracy (1995), « Rediscovering the "Farmless" Farm Population: the Nineteenth-Century Census and the Postbellum Reorganization of Agriculture in the U.S. South, 1860-1900 », *Histoire sociale/Social History*, XXVIII, 56, p. 501-520.
- Nieman, Donald G. (1979), *To Set the Law in Motion: the Freedmen's Bureau and the Legal Rights of Blacks, 1865-1868*, Millwood, KTO Press.
- Oubre, Claude F. (1978), *Forty Acres and a Mule: the Freedmen's Bureau and Black Land Ownership*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Ouellet, Nelson (1998), « Liberty Postponed: Labor Contracts and Apprenticeship in Tennessee, 1865-1885 », Moncton, texte inédit.
- Ranson, Roger L., et Richard Sutch (1977), *One Kind of Freedom: the Economic Consequences of Emancipation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Richter, William L. (1991), *Overreached on All Sides: the Freedmen's Bureau Administrators in Texas, 1865-1868*, College Station, Texas A&M University Press.
- Royce, Edward (1993), *The Origins of Sharecropping*, Philadelphie, Temple University Press.
- Taylor, Alruthus Ambush ([1941] 1974), *The Negro in Tennessee, 1865-1880*, Spartanburg, Reprint Co.
- U. S. Congress (1867), Senate, *Letter of the Secretary of War, Communicating, In compliance with a resolution of the Senate of December 17, 1866, reports of the assistant commissioners of freedmen, and a synopsis of laws respecting persons of color in the late slave States*, 39th Congress, 2d Session, Ex. Doc. No 6, Washington, Government Printing Office.
- White, Howard A. (1970), *The Freedmen's Bureau in Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Wiener, Jonathan M. (1978), *Social Origins of the New South: Alabama, 1860-1885*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- Woodman, Harold D. (1979), « Post-Civil War Southern Agriculture and the Law », *Agricultural History*, 53, p. 319-337.
- Woodman, Harold D. (1995), *New South - New Law: the Legal Foundations of Credit and Labor Relations in the Postbellum Agricultural South*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.